

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

La Minoterie - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon et la Compagnie l'Artifice pour la direction du pôle « jeune public » - Avenant n° 2

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son soutien à la création et à la diffusion des pratiques professionnelles, la Ville de Dijon a conduit un projet de réhabilitation d'une ancienne halle militaire, la Halle Bonnotte au cœur de l'écoquartier l'Arsenal, afin d'y accueillir un pôle de création jeune public et d'éducation artistique.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 2 décembre 2013 entre la Ville de Dijon et la compagnie l'Artifice afin de lui confier le pilotage du Pôle Jeune Public et la mise à disposition d'une partie des espaces de la Minoterie jusqu'au 31 décembre 2016.

La Minoterie a été partie prenante de l'opération « Génération Belle Saison » initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication, qui a permis de faire un focus sur l'ensemble des acteurs du spectacle vivant jeune public. Aussi, la compagnie l'Artifice a sollicité auprès de l'État le label « scène conventionnée Art, enfance et jeunesse ». Pour cela et afin d'étendre et de renforcer les capacités

d'action du Pôle Jeune Public, la Ville souhaite confier la gestion de l'ensemble des espaces de la Minoterie à l'Artifice et notamment la Maison Bleue à compter du 1er janvier 2017.

Par ailleurs, si le label est attribué à l'Artifice, il y aura lieu de prévoir une nouvelle convention avec l'ensemble des partenaires (État, Région). Dans l'attente, il est proposé de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2017.

Afin de tenir compte de cette évolution, un avenant n°2 à la convention précitée est proposé.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'étendre, au bénéfice de la compagnie l'Artifice, la mise à disposition d'espaces au sein de la Minoterie, dans les conditions proposées et de confier la gestion de la Maison Bleue à cette dernière à compter du 1er janvier 2017 ;

2 - approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention passée entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Contre : 3